3971 CHERMIGNON

Formulaire Casiers à ski

📋 Informations personnelles :

Nom, prénom, raison sociale : _____

📞 **Téléphone :** _____

📬 **Adresse :** _____

_____

📧 **E-mail :** _____

📦 Location de casiers à ski – Chetzeron P5

✅ Choix	Durée	Tarif TTC
☐	Annuel	CHF 650.00
☐	Haute Saison*	CHF 440.00
☐	Mois	CHF 250.00
☐	Semaine	CHF 80.00

* *Haute saison (hiver) : du 1er décembre au 30 avril*

💡 *Une caution de CHF 100.00 est demandée lors du retrait des clés.*

📝 **Document à joindre :** Copie d'une pièce d'identité

• Lieu et date : _____

• Signature: _____

📬 **Le formulaire, le règlement d'utilisation et la preuve de paiement sont à envoyer à :** info@whitepartridge.ch

📞 **Pour tout autre renseignement :+41 78 344 98 92**

📲 **Service de piquet : +41 79 879 49 60**

3971 CHERMIGNON

👉 Vous pouvez régler soit via le bulletin de versement ci-dessous, soit directement sur place auprès de la Société WhitePartridge (paiement en espèces ou par carte).

Récépissé

Compte / Payable à
CH74 8080 8001 6349 6025 3
Bourgeoisie de Chermignon
route cantonale 43 3971
Chermignon
Payable par (nom/adresse)

Monnaie **Montant**
CHF

Point de dépôt

Section paiement

Monnaie **Montant**
CHF

Compte / Payable à
CH74 8080 8001 6349 6025 3
Bourgeoisie de Chermignon
route cantonale 43
3971 Chermignon
Payable par (nom/adresse)

3971 CHERMIGNON

RÈGLEMENT D'UTILISATION DES CASIERS À SKI

Propriétaire : Bourgeoisie de Chermignon

Gestionnaire : White Partridge Sàrl

Article 1. Généralités

Art. 1.1 Objet

Ce règlement définit les conditions d'utilisation des casiers à ski mis à disposition des usagers.

Art. 1.2 Application

Il s'applique à tout abonné ou utilisateur occasionnel d'un casier.

Article 2. Attribution et accès

Art. 2.1 Attribution

Chaque abonné reçoit un casier identifié par un numéro. L'attribution est personnelle et non transférable.

Art. 2.2 Accès

L'accès aux casiers est garanti de **08h00 à 18h00** durant la saison hivernale et sur rendez-vous durant la saison estivale.

Art. 2.3 Clé et caution

Deux clés sont remises à chaque abonné lors de l'attribution du casier.
Une caution de CHF 100.– est perçue à la remise des clés.
La caution est restituée lorsque les clés sont rendues.
En cas de perte des clés ou de détérioration du casier, la caution n'est pas restituée et une nouvelle caution pourra être exigée pour l'attribution de nouvelles clés.

Article 3. Utilisation

Art. 3.1 Usage autorisé

Les casiers sont destinés exclusivement au rangement d'équipements de ski et de sport.

Art. 3.2 Usage interdit

Il est strictement interdit d'y stocker :
- des substances inflammables, explosives ou dangereuses,
- des denrées périssables ou malodorantes,
- des animaux ou tout objet étranger à la pratique sportive.

Art. 3.3 Respect du matériel

L'usager doit utiliser le casier avec soin et le restituer dans l'état initial. Tout dégât sera facturé à l'abonné.

Article 4. Responsabilité

Art. 4.1 Contenu du casier

Le contenu reste sous la responsabilité exclusive de l'usager. Le Propriétaire et le gestionnaire déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage.

Art. 4.2 Inspections

En cas de nécessité (sécurité, maintenance, urgence), le gestionnaire se réserve le droit d'ouvrir un casier, même sans l'accord préalable de l'abonné.

Article 5. Fin d'utilisation

Art. 5.1 Restitution

À l'échéance de l'abonnement, le casier doit être vidé et les clés restituées. La caution est alors remboursée.

Art. 5.2 Objets abandonnés

Tout objet laissé après la fin de l'abonnement pourra être retiré par le gestionnaire et considéré comme abandonné.

Article 6. Infractions et sanctions

Tout non-respect du présent règlement peut entraîner :
- frais administratifs,
- facturation de dommages,
- retrait du droit d'utilisation du casier.

3971 CHERMIGNON

Article 7. Modifications

Le Propriétaire se réserve le droit de modifier le présent règlement. Toute mise à jour sera communiquée aux abonnés et affichée dans la zone des casiers.

Article 8. Contact

Responsable

Tél. +41 78 344 98 92
Mail : info@whitepartridge.ch

Article 9. Droit applicable

Tout litige est soumis au droit suisse et à la juridiction du District de Sierre.

Signature pour approbation

Nom : _____

Prénom : _____

Lieu et date : _____

Signature : _____

Ainsi adopté en séance du Conseil bourgeoisial de Chermignon le 3 septembre 2025.